

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA BENOUE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE GASCHIGA  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BENOUE DIVISION  
\*\*\*\*\*  
GASCHIGA COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

### DECISION N°05 /D/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AAONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2023 DU 21/03/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE MUNICIPALE A GASHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GASCHIGA AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;  
 Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu La loi N° 2022/020 du 16 Décembre 2022 Portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.  
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,  
 Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;  
 Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord ;  
 Vu L'Arrêté N° 024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des CIPM auprès des communautés urbaines, des communes et des communes d'arrondissements ;  
 Vu La circulaire N°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des DAO et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels  
 Vu La Circulaire N°0000006/C/ MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Entités publiques pour l'Exercice 2023.  
 Vu la Décision Municipale N° 04./DM/C-GASCHIGA/2022 du 02 Février 2022 constatant la composition des Commissions Interne de passation des marchés publics de Gaschiga;  
 Vu la lettre N°05/L/C-GASCHIGA/CIPM/2023 du 19/04/2023 du Président de la Commission Interne de passation des Marchés Publics de Gaschiga.

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Le marché ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué ainsi qu'il suit :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	N° DU LOT	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Travaux de construction d'une tribune municipale à Gashiga, , Département de la Bénoué, Région du Nord	Lot unique	ETS DORI BP : 24 GUIDER TEL : 699 454 137	44 999 767	03 mois

Article 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la lettre commande y afférente et notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution des travaux court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux

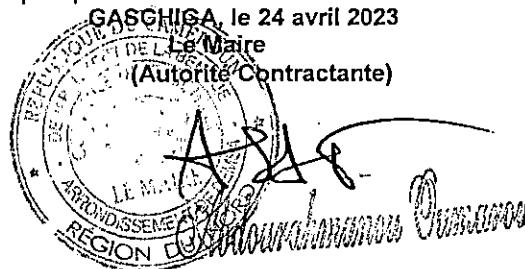
Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

GASCHIGA, le 24 avril 2023

(Le Maire  
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- Préfet-Bénoué
- DD MAP/BE
- DDMINEPAT/BE
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA BENOUE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE GASCHIGA  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BENOUE DIVISION  
\*\*\*\*\*  
GASCHIGA COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

### COMMUNIQUE N°05/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AAONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2023 DU 21/03/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE MUNICIPALE A GASHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

Le Maire de la Commune de GASCHIGA communique:

Par décision N°05/C/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023 du 24 avril 2023 L'entreprise ETS DORI BP : 24 GUIDER TEL : 699 454 137, ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative au dossier d'appel d'offres national ouvert suscité :

OBJET DES LETTRES COMMANDES	N° DU LOT	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Travaux de construction d'une tribune municipale à Gashiga, , Département de la Bénoué, Région du Nord	Lot unique	ETS DORI BP : 24 GUIDER TEL : 699 454 137	44 999 767	03 mois

Gaschiga, le 24 avril 2023

Le Maire de la Commune de Gaschiga  
(Autorité Contractante)

#### Ampliations:

- Préfet-Bénoué
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP/Bé (pour information)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE GASCHIGA  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



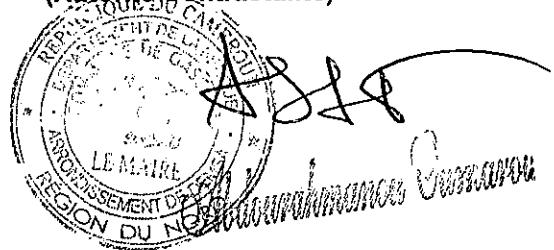
REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BENOUÉ DIVISION  
\*\*\*\*\*  
GASCHIGA COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

## NOTIFICATION D'ATTRIBUTION N°05/ND/C-GASCHIGA/SG/SPM/2023

Le Maire de la Commune de GASCHIGA, Autorité Contractante, notifie pour compter du **24 avril 2023**, à Monsieur le Directeur Général des ETS DORI BP : 24 GUIDER TEL : 699 454 137, la Décision d'Attribution N°05/C-C-GASCHIGA/SG/SPM/2022 du 24 avril 2023 portant notification de l' attribution de la Lettre commande relative au Dossier d'Appel d'Offres National N°05/AAONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2023 DU 21/03/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE MUNICIPALE A GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD

Gaschiga, le 24 avril 2023

Le Maire de la Commune de Gaschiga  
(Autorité Contractante)



### Ampliations:

- Préfet-Bénoué
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMINMAP/Bé (pour information)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaire
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono